



Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
Bureau des procédures environnementales

Affaire suivie par Marie-Claire DEL CORTE  
tel 0237277064  
Mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

09 AVR. 2020

recommandé avec AR  
n° 1A 162 269 5709 7

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 29 août 2019, vous avez déposé une demande de modification des conditions d'exploitation par la SAS PELEIA 3 du parc éolien Le Champ Besnard situé sur la commune de Santilly.

Cette modification porte sur une augmentation de la puissance unitaire des éoliennes portée à 2,5425 MW.

Je vous informe que ces modifications ne présentent pas un caractère substantiel. Elles peuvent par conséquent être mises en œuvre sans autre modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète,

*Pour la Préfète, Le Secrétaire Général*

*Adrien BAYLE*

Monsieur Xavier NASS  
Société PELEIA 3  
12, rue Martin Luther King  
14280 SAINT-CONTEST

copie à l'UD DREAL

